CULTURES OCCIDENTALES ET LIBERTÉ D'EXPRÉSSION

Activité 1 - Introduction aux différentes identités culturelles

Décris les éléments figuratifs qui illustrent les billets en euros ci-dessous.

.....

.....

Reconnais-tu des édifices en particulier ?

.....

.....

Examinons à présent un ancien billet de cent francs français. Quel symbole français illustre ici l'identité nationale ?

……

……

Pour terminer, observons ces deux billets de dollars américains. Quelle devise est-elle mentionnée sur ces deux billets ? Que pouvons-nous en conclure à propos de l'expression de ces trois identités ?

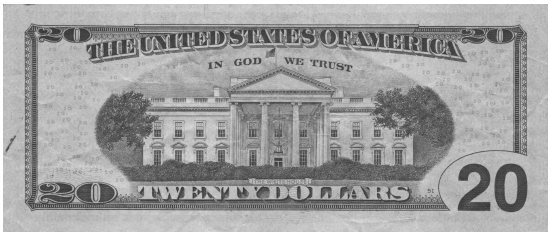

……

……

Activité 2 - Les rapports entre religion et pouvoir aux États-Unis

Penses-tu que le pouvoir et la religion sont séparés aux États-Unis ?

……

……

Lis l'extrait de la constitution américaine ci-dessous (Bill of Rights) et notes-en les cinq idées avec tes propres mots :

« Le Congrès ne fera aucune loi qui touche à l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour le redressement de ses griefs. » (Premier amendement)

……

……

Selon toi, que signifie la notion de « religion civile » ? Observe les deux images ci-dessous pour t'aider. Que fait le président Obama sur ces photographies ?

…… ……

…… ……

…… ……

Activité 3 - Les différences culturelles dans la perception des caricatures

Le premier amendement garantit la liberté d'expression des Américains. Indique des exemples qui le montrent.

……

……

Lis l'article de presse *Excuse my French* (*Le Monde*, 14 janvier 2015) et réponds aux questions.

Excuse My French

Floutés. C'est ainsi qu'ont été publiés dans la presse anglo-saxonne les dessins de « Charlie Hebdo ». Le journal satirique est un ovni aux États-Unis comme en Angleterre où s'attaquer à la religion reste tabou.

Sur le plateau de la chaîne d'informations américaine CNN, le présentateur est une fois de plus embarrassé. *« Nous avons beaucoup de mal à expliquer à nos téléspectateurs ce qu'est* Charlie Hebdo*,* bredouille-t-il alors qu'il commente en direct la marche républicaine du 11 janvier. *Nous n'avons pas de Charlie en Amérique. »*

Cela fait plusieurs jours que les médias américains tentent une comparaison, sans succès. *« Certains disent que c'est un croisement entre* The Onion [journal de fausses informations] *et le "Daily show"* [émission télévisée], poursuit-il. *Mais, non, ce n'est pas ça non plus. »* En duplex sur le terrain, place de la République, la star des journalistes de la chaîne, Christiane Amanpour, renchérit : *« Nous n'avons pas cette tradition d'irrévérence envers les religions. Je ne sais pas si les États-Unis pourraient un jour avoir un* Charlie Hebdo *ou même une télévision qui reproduirait ses dessins. »*

A quelques exceptions près et principalement sur le Net (comme le Daily Beast), depuis le 7 janvier, la plupart des médias anglo-saxons ont choisi de ne pas publier les caricatures de l'hebdomadaire satirique français. Certains se contentent de décrire les « unes » avec des mots, d'autres enchaînent les adjectifs – irrévérencieux, vulgaire, athée, de gauche, antireligieux, sardonique, obscène… –, beaucoup ont choisi de flouter les dessins.

ENTRE LE RESPECT ET LA PEUR

« Nous ne publions pas d'images délibérément offensantes envers les religions », ont répondu les titres de presse, dont le *New York Times*. Même prudence outre-Manche. Cela a d'ailleurs provoqué la colère d'un éditorialiste du *Guardian*, Nick Cohen, qui a dénoncé l'hypocrisie des médias en les accusant de se planquer derrière de grands principes de respect au lieu, selon lui, d'admettre qu'ils ont tout simplement peur.

Si la crainte fait certainement partie des raisons qui empêchent les médias anglo-saxons de produire ou de reproduire des caricatures du Prophète, ce n'est pas la seule. Aucun d'entre eux ne publie jamais de caricatures religieuses, quelle que soit la religion. Ou si peu. Alors même que le délit de blasphème n'existe pas (pas plus qu'en Europe où, s'il est encore inscrit dans la loi, il est tombé en désuétude) et que les lois sur la liberté d'expression sont plus permissives.

Le premier amendement de la Constitution des États-Unis stipule que *« le Congrès ne fera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice ; ou pour limiter la liberté d'expression, de la presse »*… L'Amérique réprime uniquement *« l'incitation à la haine directe et explicite, claire et précise, sans subtilité,* explique Louis-Léon Christians, professeur de droit des religions à l'université catholique de Louvain (Belgique) et expert auprès du Conseil de l'Europe. *L'Europe, elle, peut condamner les incitations implicites ».*

LA JURISPRUDENCE EUROPÉENNE

Au-delà des législations propres à chaque pays, depuis 1985, la Cour européenne des droits de l'homme applique un principe souvent très critiqué. *« Cela s'appelle le "test de l'offense gratuite", en référence à un propos qui n'apporte "rien d'utile à un débat sur les affaires du genre humain" »*, explique le professeur. Ainsi dans l'affaire Institut Otto-Preminger contre Autriche (interdiction pour attaque contre la religion catholique d'un film mettant en scène la vie débridée de la Sainte Famille chrétienne), en 1994, la Cour a tranché en faveur de l'association autrichienne, estimant que « *l'outrance, en l'espèce moquer la sexualité de la Vierge Marie et de Jésus, n'apportait rien d'utile à la société »*, poursuit le professeur.

En revanche, lorsque le journaliste et historien Paul Giniewski, auteur d'un article dans *Le Quotidien de Paris* intitulé « L'obscurité de l'erreur » analyse le dogme de l'Église catholique et ses liens éventuels avec les origines de l'Holocauste, la Cour a estimé, dans un arrêt rendu en 2006, que l'article contribuait à

un débat sur les diverses causes possibles de la Shoah et posait donc une question présentant un indiscutable intérêt général.
Outre-Atlantique, les comportements sont contraints par les mœurs plus que par le législateur. *« Aux États-Unis, le contrat social est fondé sur le respect de la religion et le lien social repose sur le fait de croire,* - analyse Philippe Portier, historien et sociologue des religions. *Croire, en Amérique, n'est pas perçu comme un affaiblissement de l'esprit. En France, une partie de la société s'est construite contre la religion. Pour entrer dans la modernité, opérer cette séparation de l'Église et de l'État et instaurer la laïcité, il a fallu se battre contre et la critiquer. La caricature est un art très français de la rébellion, né des Lumières et de la Révolution dans lequel s'inscrit* Charlie Hebdo*. »*

Dès la fin du XVIII^{e} siècle, Le Père Duchesne caricaturait notamment les prêtres et les religieuses dans des positions érotico-porno. Ont suivi, au début du XX^{e} siècle, l'hebdomadaire anticlérical *La Calotte* puis *L'Assiette au beurre*, journal satirique anarchiste, anticolonialiste, antireligieux et anticonformiste. *« La France a mené un combat d'émancipation,* souligne le professeur Louis-Léon Christians. *Avec la loi de 1905, elle a rompu avec les religions, tandis que les autres pays s'en accommodent. »*

http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2015/01/14/des-caricatures-so-french_4556254_4497186.html

1. Quel est l'argument principal avancé par les médias américains pour ne pas publier de caricatures religieuses ?

……

……

2. Liste les citations de journalistes américains illustrant ta réponse.

……

……

3. La liberté d'expression est-elle plus réprimée aux États-Unis ? Quelle loi y est en vigueur ?

……

……

4. La différence d'attitude entre les médias américains et européens s'appuie sur des cadres légaux concernant la liberté d'expression qui présentent :
A. une similitude de concept : laquelle ?

……

B. une différence fondamentale au niveau de la répression : laquelle ?

……

5. Quel terme l'auteure utilise-t-elle pour qualifier l'attitude des Britanniques par rapport à la publication de caricatures religieuses ?

……

……

Activité 4 - Les pratiques médiatiques politiquement correctes

Observe les exemples et caricatures de pratiques politiquement correctes présentées ci-après et en dégage-s'en les types. Remplis le tableau.

Exemple 1 :

La chaîne de télévision américaine NBC a mis un terme fin juin 2015 à sa relation avec Donald Trump, candidat républicain à la présidence américaine, et annoncé qu'elle ne diffuserait plus les concours Miss Univers et Miss USA, organisés par des compagnies appartenant à l'homme d'affaires. Elle n'a pas apprécié les propos jugés racistes prononcés par le milliardaire américain sur les immigrants mexicains : « Lorsque le Mexique nous envoie ses gens, il n'envoie pas les meilleurs éléments (...) Ils envoient ceux qui posent problème. Ils apportent avec eux la drogue. Ils apportent le crime. Ce sont des violeurs.» Exemple basé sur l'article « Les Américains privés de l'élection de Miss USA », paru dans *Paris Match* le 30 juin 2015. http://www.parismatch.com/Culture/Medias/Les-Americains-prives-de-l-election-de-Miss-USA-A-cause-de-Donald-Trump-791318

Exemple 2 :

Selon l'archéologue Denis Stanford, il est possible que les Indiens ne fussent pas les premiers Américains. Cette idée dérange : « Toucher à ce dogme, c'est en effet remettre en question la "priorité" des Indiens actuels, c'est admettre que leurs ancêtres n'étaient peut-être pas les seuls ni les premiers à occuper le continent. Ce qui n'est pas très "politiquement correct". On dispose pourtant d'un nombre croissant d'éléments qui étayent cette idée. » Extrait de l'article « Et si les Indiens n'étaient pas les premiers Américains ? », paru dans *L'Express* le 6 juillet 2000. http://www.lexpress.fr/informations/dennis-stanford-et-si-les-indiens-n-etaient-pas-les-premiers-americains_638863.html#1ceav32DcBbeH3q6.99
Selon l'historien Gilles Havard, à la question de savoir quelles relations les groupes d'Indiens du XVIIe siècle entretenaient, « Une réponse à la mode – car politiquement correcte – consisterait à dire que les Indiens étaient des peuples pacifiques, mais la réalité était tout autre. Il s'agissait en effet, pour la plupart, de sociétés extrêmement belliqueuses. » Extrait de l'article « Les Indiens d'Amérique du Nord : entre guerres et paix », publié dans le numéro de juillet-septembre 2011 de *Pour La Science*, http://www.pourlascience.fr/ewb_pages/a/article-les-indiens-d-amerique-du-nord-entre-guerres-et-paix-27142.php
Par ailleurs, de vives discussions animent toujours les débats autour de la dénomination à adopter pour qualifier ces Américains. L'expression de « Native American » est par exemple privilégiée à celle d' « Indian » mais aucune dénomination n'obtient les faveurs de l'ensemble des individus.

Exemple 3 :

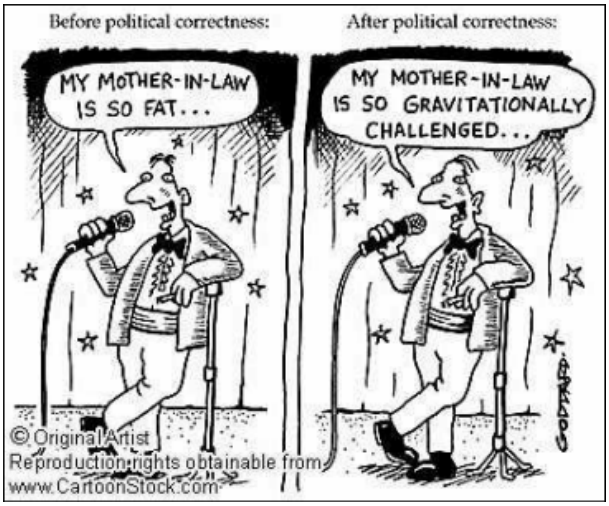

© Clive Goddard / CartoonStock
Traduction : Ma belle-mère est tellement grosse.
Ma belle-mère défie la gravité.

Exemple 4 :

© Sandy Huffaker / Cagle Cartoons
Traduction : Manger des aliments gras, fumer ce cigare,
boire cette bière et, oh mon Dieu, cet humour ethnique, on vous embarque !

Exemple 5 :

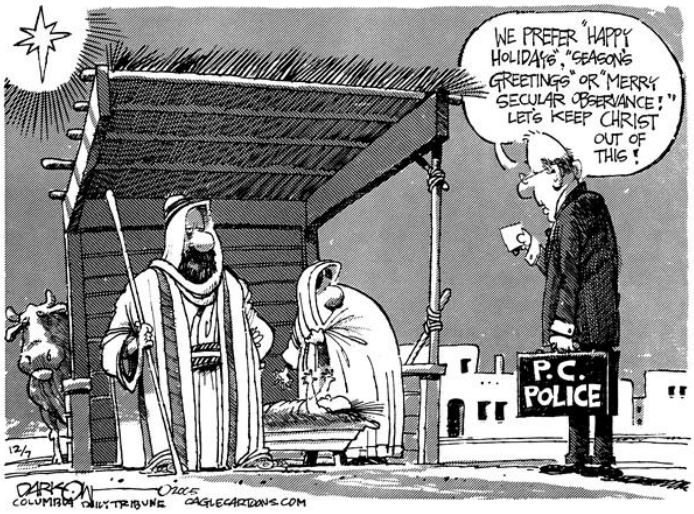

© John Darkow / Cagle Cartoons
Traduction : Nous préférons « bonnes vacances », « meilleurs vœux »
ou « joyeuse fête séculière ! » Laissons le christ en dehors de ça.
http://latestnewslink.com/2012/05/political-correctness-gone-mad/

Types de pratique politiquement correcte	Exemples	Qu'en penses-tu ?

Activité 5 - Rechercher un équilibre entre liberté d'expression et bien-vivre ensemble

« Liberté d'expression vs. vivre ensemble ? »
« Liberté d'expression = engagement »
« Je suis responsable de mon propre discours. »

Penses-tu que tout individu peut exprimer n'importe quelle opinion, même les plus extrêmes, qui vont à l'encontre du vivre ensemble ?
Que signifie être responsable de nos propres prises de parole ?
Comment faire pour vivre ensemble ? Quelles actions peuvent-elles permettre d'améliorer notre vie en collectivité ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Activité 6 - Diffuser les récits humoristiques caricaturaux sur Internet

Jesus and Mo est un récit humoristique hebdomadaire diffusé sur le site internet http://www.jesusandmo.net/ et mettant en scène Jésus et Mohammed. Le récit suivant est un exemple de la façon dont les auteurs font de l'humour avec les religions.

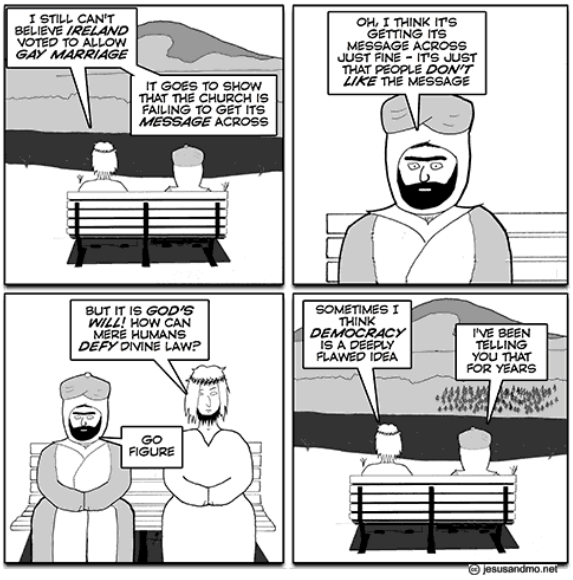

© Jesus and Mo/www.jesusandmo.net

Traduction :

Je n'en reviens toujours pas que l'Irlande ait voté pour le mariage homosexuel. Cela montre que l'Église ne parvient pas à transmettre son message.	Oh, je pense qu'il n'y a pas de problème avec la diffusion du message – c'est juste que les gens **n'aiment pas** le message.
- Mais il en va de **la volonté de Dieu** ! Comment de simples humains peuvent-ils **défier** la loi divine ? - Va comprendre.	- Parfois je pense que la démocratie est une idée très imparfaite. - Cela fait des années que je te le dis.

Que penses-tu de ce genre de dessin ? Peut-on les publier ou non ? Selon quels arguments (pour chacun des deux points de vue) ? Note ta réponse.

……

……

……

……

Imagine que ta classe compose le comité de rédaction d'un journal quotidien belge, qui offre aux jeunes la liberté de développer leur propre ligne éditoriale aujourd'hui. Ce journal est diffusé en version papier et via son site Internet (accès payant). En tant que membres du comité de rédaction, vous devez décider de publier ou non cette caricature et de fournir un rapport explicatif de votre décision au rédacteur en chef.

Répondez aux questions suivantes :

1. Faut-il tenir compte de la diffusion internationale du journal, via son site Internet ?
2. Doit-on craindre que la caricature soit diffusée sur les réseaux sociaux, en dehors de tout contexte éditorial ? Si oui, doit-on en tenir compte ?
3. Le fait que le journal soit généraliste (et non un hebdomadaire contestataire comme *Charlie Hebdo*) change-t-il la donne ?
4. Caricaturer une seule religion au lieu de deux comme ici changerait-il votre décision ?
5. Ces publications peuvent-elles être des leviers pour plus de tolérance et de dialogue ? Si oui, comment ?
6. Comment accompagner éventuellement la publication de la caricature ? (article explicatif, etc.)

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……